

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

règles de compensation :

Compensation entre les UEs d'un même semestre.

Compensation entre le S5 et le S6.

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC "règles de progression et redoublement")

Un étudiant n'ayant pas validé sa L2 SV mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Pour les UE 100% CC, ABJ et ABI à une épreuve écrite sur table équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne (pas de rattrapage de CC, la seconde chance est en session 2).

Pour les UE CC+CT, ABI à une épreuve écrite sur table équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne. Pour les ABJ une épreuve de rattrapage est proposée.

Une absente en CT équivalait à un 0 et est rattrapable en session 2.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une UE validée (note > 10/20) est définitivement acquise.

Pour l'UE transversae du S5, la note d'un EC validé en session 1 (note > 10/20) est conservée en session 2.

Conservation note TP :

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera conservée en cas de redoublement pour une durée de un an maximum (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Conservation note EC :

Les notes des EC >10/20 peuvent être conservées pour une durée de un an maximum.

Session 2 :

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)